

Publié le 12 novembre 2010 à 16h56 | Mis à jour le 12 novembre 2010 à 19h34

Le Canada appuie la Déclaration de l'ONU sur les droits des autochtones



Jusqu'ici, le Canada avait exprimé des inquiétudes au sujet de cette Déclaration, notamment quant à ses dispositions sur les terres, les ressources, le droit de veto, l'autonomie gouvernementale et le juste équilibre entre les droits et les obligations des peuples autochtones.
Photo: Andy Clark, Reuters

Lia Lévesque
La Presse Canadienne
Montréal

Le Canada a finalement appuyé officiellement la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

L'annonce a été faite vendredi, par voie de communiqué, après que l'ambassadeur du Canada aux Nations unies, John McNee, eut rencontré le président de l'Assemblée générale des Nations unies, Joseph Deiss, pour l'informer de l'appui officiel du Canada.

Cette Déclaration sur les droits des peuples autochtones décrit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones. Elle énonce une série de principes desquels s'inspirer dans les lois, les programmes et les relations avec les peuples autochtones, comme l'égalité, le partenariat, la bonne foi et le respect mutuel.

«Le Canada a appuyé la Déclaration dans le but de poursuivre la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et renforcer sa relation avec eux», a affirmé le ministre des Affaires indiennes et du Nord, John Duncan. En fait, la Déclaration touche tant les Premières Nations que les Métis et les Inuits.

Une déclaration de ce genre n'est toutefois pas contraignante au plan juridique, ne modifie pas les lois canadiennes et ne constitue pas une expression du droit international, précise le Canada dans son énoncé appuyant la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Jusqu'ici, le Canada avait exprimé des inquiétudes au sujet de cette Déclaration, notamment quant à ses dispositions sur les terres, les ressources, le droit de veto, l'autonomie gouvernementale et le juste équilibre entre les droits et les obligations des peuples autochtones.

Il se dit toutefois persuadé qu'il n'a plus rien à craindre. «Nous sommes désormais convaincus que le Canada peut interpréter les principes de la Déclaration de façon conforme à sa Constitution et à son cadre juridique», écrit-il dans son énoncé appuyant la Déclaration.

Réaction

En entrevue, la directrice générale d'Amnistie internationale pour le Canada francophone, Béatrice Vaugrante, a accueilli l'annonce canadienne comme une «bonne nouvelle» attendue depuis longtemps.

Seuls le Canada et les États-Unis n'avaient pas encore signé cette Déclaration, maintenant que l'Australie et la Nouvelle-Zélande l'ont endossée, a souligné Mme Vaugrante. Maintenant, 144 pays l'ont appuyée.

Elle rappelle toutefois que le Canada s'était opposé pendant plusieurs années à l'idée d'appuyer officiellement la Déclaration avant de finalement se décider à la signer, vendredi.

Bien que contente de cet appui officiel du Canada, Mme Vaugrante demeure prudente. «Maintenant, ils disent qu'ils se sentent à l'aise pour la mettre en place. Tant mieux! Après quatre ans où le Canada s'y est fortement opposé, on a surtout hâte de voir comment il va la mettre en place. Et c'est là où on va vraiment voir la réelle intention et le réel engagement du Canada pour la mettre en place et la faire vivre», affirme-t-elle.

Partager

Recommander

94

11

publicité

Annonces Google

970 € d'impôt en moins

Une loi permet aux contribuables de demander cette remise. Laquelle ?
www.club-astucieux.fr

Voyage - 70%

Rejoignez le Club des Bons Plans. Jusqu'à 70% de réduction à la clé !
GROUPON.fr/Voyage+Quebec+Pas+Cher

Agence Voyage Cuba

Cherchez Agence voyage cuba Venez Vite les Découvrir!
Bookmarks.Excite.fr

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.